

## RÉEMPLOI



Nous collectons TOUS les objets encore utilisables et en bon état dans notre caisson de réemploi à Avançon. Les dépôts sont triés, réparés, restaurés puis vendus à petits prix à la Ressourcerie de Pralong (Embrun) ou à Mobil'Idées.

😊 VÉLOS, Vaisselle, livres, jouets, jardin, bricolage, articles de sport, multimédia, luminaires, électroménager, valises...

## MOBILIER



Déposez votre mobilier usagé dans nos bennes ECOMOBILIER. TOUS les meubles sont concernés, montés ou démontés, quel que soit le type, le matériau, l'origine ou l'état.

😊 Meubles pour s'asseoir (sièges, canapés, fauteuils), meubles de couchage (matelas, sommiers, cadres de lit...), meubles de rangement, meubles de cuisine et salle de bains sans les vasques, éviers et robinetterie.

☹️ Éléments de décoration et de récréation (jouets, tapis, sièges-autos, balançoires)...

## ÉLECTROMÉNAGER



Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) sont constitués de matériaux qui peuvent être en grande partie recyclés.

😊 Gros électroménager froid : réfrigérateur, congélateur, cave à vins, climatiseur...

😊 Gros électroménager : lave-linge, lave-vaisselle, ballon cumulus, micro-onde, convecteur...

😊 Écrans : télévision, écrans plats, ordinateurs portables..

😊 Petits appareils : chaîne HI/FI, sèche-cheveux...

## DÉCHETS VERTS



Le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année et passible d'une amende de 450 €.

😊 Tontes de gazon, feuilles et aiguilles mortes, tailles d'arbres et d'arbustes...

☹️ Souches d'arbres et cendres mêmes froides.

## HORAIRES D'OUVERTURE

### site d'Avançon Val d'Avance

**- HIVER -**  
du 1<sup>er</sup> novembre  
au 31 mars

**- ÉTÉ -**  
du 1<sup>er</sup> avril  
au 31 octobre

	- HIVER - du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars	- ÉTÉ - du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre
LUNDI	fermé 14h - 17h	fermé 14h - 18h
MARDI	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 18h
MERCREDI	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 18h
JEUDI	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 18h
VENDREDI	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 18h
SAMEDI	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 18h

Plaine d'Avançon 05230 Avançon  
☎️ 04 13 19 10 52

### site de Théus côté Durance

**- HIVER -**  
du 1<sup>er</sup> novembre  
au 31 mars

**- ÉTÉ -**  
du 1<sup>er</sup> avril  
au 31 octobre

	- HIVER - du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars	- ÉTÉ - du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre
LUNDI	fermé 14h - 17h	fermé 14h - 18h
MARDI	9h - 12h fermé	9h - 12h fermé
MERCREDI	fermé 14h - 17h	fermé 14h - 18h
JEUDI	fermé	fermé
VENDREDI	fermé 14h - 17h	fermé 14h - 18h
SAMEDI	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 18h

Plaine de Théus 05190 Théus  
☎️ 06 77 90 98 62

# Déchèteries intercommunales

2020

**NEW !**  
Récupération du  
plâtre & des vélos

➔ AVANÇON  
➔ THÉUS



Écomobilier



www.cc-serreponconvaldavance.com |  
secretariat@ccspsva.com | 04 92 50 20 50

# USAGERS



Nos deux déchèteries sont situées à Théus et Avançon.



Déchèterie d'Avançon Val d'Avance



Déchèterie de Théus côté Durance

Nos agents sur place vous orienteront et vous conseilleront en cas de difficulté à trier. Merci de vous présenter **15 minutes maximum** avant la fermeture du site.

## COMMUNES CONCERNÉES

Les résidents et professionnels des communes suivantes ont accès à nos déchèteries :

- AVANÇON
- LA BÂTIE-NEUVE
- LA BÂTIE-VIEILLE
- BELLAFFAIRE\*
- BRÉZIERIS
- CHORGES\*\*
- ESPINASSES
- MONTGARDIN
- PIÉGUT
- RAMBAUD
- REMOLLON
- ROCHEBRUNE
- LA ROCHETTE
- ROUSSET
- SAINT-ÉTIENNE-LE-LAUS
- THÉUS
- VALSERRES
- VENTEROL

\*Résidents de Bellaffaire : accès uniquement à la déchèterie de Théus

\*\* Résidents de Chorges : accès uniquement à la déchèterie d'Avançon

## VIGNETTE

Résidents et professionnels du territoire intercommunal doivent présenter une **vignette annuelle d'accès**.

Celle-ci vous est remise dans nos déchèteries sur présentation de la carte grise du véhicule et de votre facture REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères).



# DÉCHETS ACCEPTÉS

AMEUBLEMENT	BATTERIES	BOIS	BOIS TRAITÉ	BOUTEILLES DE GAZ <small>Depuis le 01/10/19</small>	CARTONS
CARTOUCHES ENCRE	DÉBLAIS / GRAVATS	DÉCHETS DIFFUSIFS SPECIFIQUE (IDS)	DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES	DÉCHETS VERTS	DEEE
ÉCRANS	GROS ÉLECTROMÉNAGER	HUILES DE FRITURES	HUILES DE VIDANGE	LAMPES	LIQUIDES DE FREINS
LIQUIDES DE REFRIGÉRISEMENT	MÉTAUX	PELOUSE	PETITS APPAREILS MÉNAGERS	PILES ET ACCUMULATEURS	PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE
PNEUMATIQUES	RADIOGRAPHIES	RÉFRIGÉRATEURS CONGELATEURS	RÉUTILISATION REEMPLOI	TAILLES	TEXTILES CHAUSSURES

# PROFESSIONNELS

- ✓ **GRAVATS** : les dépôts des professionnels sont payants dès le 1<sup>er</sup> dépôt. L'agent de déchèterie est habilité à accepter ou refuser les déchets en fonction des apports. **Tarif : 25 € / m<sup>3</sup>.**
- ✓ **DÉCHETS AGRICOLES** (filets, ensilage...) : acceptés en déchèteries uniquement lors des deux collectes annuelles **ADIVALOR** (en mai et novembre). **Gratuit.**
- ✓ **PNEUS AGRAIRES ET POIDS LOURDS** acceptés en déchèteries uniquement lors des deux collectes annuelles **ADIVALOR** (en mai et novembre). **Tarif de reprise: 40€ l'unité.**

## DÉCHETS CHIMIQUES

Parce qu'ils peuvent être dangereux pour votre santé et votre environnement, les produits chimiques usagés ne vont ni dans les poubelles, ni dans les canalisations. Ils nécessitent une prise en charge spécifique dans un centre de tri. **Il est impératif de les déposer en déchèterie !**

> produits de chauffage, d'entretien de cheminée et de barbecue...



> produits d'entretien de piscine et de véhicules...



> produits d'entretien ménager, de bricolage et de décoration...



> produits de jardinage...



ATTENTION !

## DÉCHETS REFUSÉS

Certains déchets nécessitent un traitement très spécifique et ne sont donc pas acceptés dans les déchèteries :

- ⊗ Amiante
- ⊗ Bouteilles de gaz
- ⊗ Cadavres d'animaux
- ⊗ Cendres mêmes froides
- ⊗ Déchets chimiques des professionnels
- ⊗ Déchets industriels
- ⊗ Mobilier professionnel
- ⊗ Ordures ménagères
- ⊗ Produits explosifs, armes et fumigènes

